



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.° 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue Laiont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 16 francs; pour 6 mois, 31 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent être de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON.

Par jugemens du premier conseil de guerre permanent de la dix-neuvième division militaire, rendus dans sa séance du 2 du courant, le nommé Désiré Renard, fusilier au 16.^e régiment d'infanterie de ligne, prévenu de vol envers un camarade, a été condamné à un an de prison; et le nommé Michel (Jacques), caporal de voltigeurs au 20.^e régiment de ligne, prévenu d'insubordination, injures et menaces envers son sergent, a été acquitté.

Trois compagnies du 5.^e régiment d'artillerie à pied, venant de Valence, se rendant à Besançon, arriveront demain. Le 2.^e régiment de la même arme, venant d'Auxonne et allant à Valenciennes, arrivera le neuf et séjournera le dix du courant.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un ouvrier chapelier nommé Moulin, montant, dans un état complet d'ivresse, l'escalier de la maison n° 9, rue de l'Hôpital, a voulu se retenir au garde-fou; il a fait un faux pas, et entraîné par son propre poids, il est tombé dans la cour, où il s'est tué sur le coup.

Le bateau de sel, dont nous avons annoncé hier le naufrage, était assuré.

On assure qu'une compagnie d'actionnaires offre au gouvernement de faire construire un pont sur le Rhône, vis-à-vis la place du Concert... Si ce projet recevait son exécution, on ne tarderait pas à voir de nouvelles constructions aux Brotteaux, et le projet d'une ville neuve se réaliser.

En faisant des fouilles dans la ci-devant église des Carmélites, on a trouvé sous le maître-autel une boîte de plomb, en forme de cœur, sur laquelle on lit cette inscription gravée en relief:

Ci gist les entrailles de Monseigneur le duc de Candalle qui décéda le 27 janvier 1658.

La famille de Villeroi ayant autrefois un caveau de sépulture dans cette église, il y a lieu de croire que le duc de Candalle, dont il est ici question, appartenait à cette illustre maison, qui s'est éteinte dans la personne du dernier duc de Villeroi, gouverneur des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Les journaux de Vienne jusqu'au 25 octobre inclusivement, et ceux des autres parties de l'Allemagne méridionale, jusqu'au 30 octobre inclusivement, viennent de nous arriver. Ils ne contiennent rien de saillant.

Le 24 octobre le prix moyen des obligations d'état à 5 p. 100 était à Vienne, de 74 1/16.

Le cours sur Aushourg argent de convention, 249 7/8.

Des lettres de Trieste confirment l'importante nouvelle que la place de Tripolitza, capitale de la Morée, se serait rendue

aux Hellènes, qui y auraient trouvé de grands approvisionnements de guerre. La garnison turque aurait été conduite en Asie. Cette nouvelle nous est donnée également par d'autres lettres; nous donnerons demain quelques détails.

NOUVELLES DES FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

Le courrier de lundi n'a donné avis d'aucune amélioration dans la situation de Barcelone. Du 13 au 19 on avait compté, suivant les bulletins publiés, 1,083 mort, 634 nouveaux malades, 76 individus guéris et 59 convalescens. Une lettre particulière, du 20, ajoute que, la veille, le nombre des cadavres était de près de deux cents.

Il paraît décidé que la population campera. L'administration supérieure de la province a publié un règlement à cet effet. Par le premier article, il est disposé que la tour de Ste. Catherine, le monastère de Pedralbas, celui de St. Jérôme et autres édifices désignés, seront destinés pour maisons d'observation, pour les personnes qui auront le moyen de s'entretenir.

Le second article décide que toute personne pourra, à ses frais et à la charge de s'y entretenir, camper aux mêmes fins sous une tente ou une barque, dans les lieux qui seront indiqués par le commandant général du cordon.

Il paraît que les personnes qui profiteront de l'avantage offert par les deux précédens articles pourront, après un tems d'épreuve déterminé, se rendre hors du cordon.

Des camps seront formés dans des sites convenables, en tentes et en baraques de bois ou de brique. Il y aura des séparations pour tous ceux qui voudront se rendre dans la ville afin d'y travailler. Ils ne pourront toutefois y rester que pendant le jour.

D'autres camps seront formés pour les personnes qui n'auront point les moyens de se mettre en observation, ou pour lesquelles il n'y aura pas eu de place jusqu'alors dans les autres établissemens.

Enfin, des quartiers séparés existeront pour les indigens. Ceux-ci y recevront la soupe.

Le temps devient frais. Le nombre des nouveaux malades diminue; mais celui des morts est toujours considérable. Il a été de 687, d'après les bulletins publiés par ordre de la commission municipale de santé, pendant les journées du 19 au 25 inclus. On estime qu'il a péri, pendant quinze à seize mille individus depuis le commencement de la maladie. Telles sont les nouvelles que le courrier de Catalogne a apportées hier à Perpignan. Elles nous ont appris en même temps que le docteur Mazet avait succombé à la maladie le 22, après dix jours d'horribles souffrances. MM. les docteurs Pariset, Bailly et François, jouissaient d'un heureux état de santé au moment où l'on écrivait. Ils sont toujours à Barcelone et continuent leurs travaux. Les deux sœurs hospitalières,

SPECTACLE.

Septième représentation du Barbier de Séville.

L'affiche annonce le Barbier de Séville, et la salle est bientôt pleine; la musique de Rossini est un talisman dont le pouvoir ne sera jamais méconnu, et en dépit de quelques uns de nos dilettanti lyonnais, qui veulent absolument trouver dans cet opéra, des réminiscences de la Vestale, nous craignons que cette brillante production de Spontini, malgré le mérite éminent que nous nous plaisons à lui reconnaître, jouée immédiatement après le Barbier, ne trouvât qu'un bien petit nombre d'admirateurs. Que la direction y prenne garde, elle nous accoutume à une musique constamment pleine de verve et de grâce, à des accompagnemens dont la variété et la chaleur occupent toujours agréablement l'esprit. Quelle ne vienne pas ensuite nous donner quelques-uns de ces froids opéra qui sont en majorité dans son repertoire.

Nous ne prétendons pas nous établir admirateurs exclusifs de Rossini, nous reconnaissons ses défauts; et si nous nous livrions à une dissertation un peu longue, il ne nous serait pas difficile de les signaler. Nous n'ignorons pas que ce compositeur enfreint souvent les règles de l'harmonie; que l'on retrouve assez fréquemment, dans un de ses ouvrages, des phrases qu'il avait placées dans un autre; et que quelquefois même, il peut mériter l'accusation de plagiat, mais aussi nous savons, qu'à peine âgé de trente-huit ans, il a composé plus de cinquante opéras, dont le plus grand nombre est digne de sa réputation; et dès lors connaissant la rapidité avec laquelle il travaille, nous ne nous étonnons plus qu'il échappe à sa plume quelques-uns des nombreux motifs renfermés dans le vaste magasin de sa mémoire. Mais, ce n'est point Rossini que nous voulons juger aujourd'hui; c'est uniquement la manière dont on exécute sa musique. Ainsi, nous allons nous borner à soumettre à nos lecteurs notre jugement sur la septième représentation du Barbier de Séville.

L'ouverture a été bien exécutée, l'orchestre manque pourtant de basses, et c'est ce qui rend moins fortes, et moins brillantes les belles transitions de la

fin. Damoreau a passablement chanté l'air de sa cavatine, quant à la partie vive qui est hérissée de difficultés, il a besoin de beaucoup travailler encore. Ce sont des gammes chromatiques que Rossini a marquées, et non des coulées qui n'appartiennent à aucune bonne méthode. Dérubelle a médiocrement joué et chanté tout son rôle. On ne retrouve point dans cet acteur, la finesse et la légèreté qui conviennent au personnage de Figaro, et son chant laisse beaucoup à désirer; aussi son joli duo avec le comte n'a produit aucun effet. du reste la faute n'en appartient point à lui seul. Damoreau a pris faux son premier sol, et a malheureusement continué sur ce triste ton. Tous deux pourraient commencer piano leur passage en tierce; le renforcer au milieu, et finir en mourant; mais comme ce serait à l'imitation de Pellegrini et de Garcia, c'est peut-être par excès d'esprit national qu'ils craignent d'emprunter à des italiens, leur manière de chanter la musique italienne. Nous arrivons enfin avec plaisir à mademoiselle Folleville; il est doux de n'avoir rien à reprocher à une actrice dans tout le cours d'une représentation; aussi les suffrages en sa faveur, ont été unanimes; son premier air et sa cavatine de Tancredi lui ont valu des applaudissemens prolongés; elle en aurait sans doute autant obtenu dans son duo et dans le trio de la fin, si le public toujours prudent, n'eût craint que ceux qui la secondaient ne les prissent pour eux. Nous ne dirons rien de Bartolo-Micallef, nous nous contenterons seulement de lui reprocher de plutôt beugler que chanter. L'acteur, chargé du rôle de Basile, joue avec intelligence. L'air de la calomnie est pourtant un peu au-dessus de ses moyens, le final du second acte a été fort bien, nous ne pouvons pas malheureusement en dire autant des autres morceaux d'ensemble qui presque toujours ont été languissans, et nous ne saurions nous empêcher d'en attribuer la faute au chef d'orchestre, qui marque beaucoup trop lents, tous les mouvemens de cet opéra, et qui, oubliant que Dérubelle manque toujours de mémoire, n'est jamais prêt à lui donner ses rentrées. Cependant grâce à Rossini, chacun s'en est allé content, et à la prochaine représentation, on reverra sans doute tout autant de dilettanti malgré le prétendu vol fait à Spontini par l'auteur de Tancredi.

de Sainte-Camille, sont aussi dans cette cité. Une lettre annonce que M. le docteur *Audouard* y est également arrivé.

Depuis l'élargissement de la ligne circulaire du cordon, un grand nombre d'habitans s'est porté hors de la ville. Il n'est pas un petit coin de galeas des maisons environnantes qui ne soit recherché et payé fort cher.

— Une souscription a été ouverte à Perpignan par les soins de l'intendance sanitaire, en faveur des Français indigens retenus à Barcelone dans les circonstances actuelles. Toute la population de Perpignan s'est empressée à contribuer à cette bonne œuvre en faveur de nos malheureux compatriotes. MM. les avoués près le Tribunal de première instance ont donné deux cent quarante francs; non-seulement les personnes aisées ont voulu contribuer à proportion; les pauvres mêmes ont apporté le denier de la veuve.

— La commission municipale de santé de Barcelone a écrit à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, pour lui témoigner la reconnaissance des Barcelonais du généreux dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille qui se sont consacrés au soin des malades.

Voici la traduction de cette lettre.

La Commission municipale de santé,

A M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales.

Les actes de bienfaisance n'ont jamais plus d'éclat que lorsqu'ils sont sollicités par l'humanité affligée. Jamais ils n'acquièrent un plus grand prix que lorsqu'ils sont en proportion des dangers auxquels s'expose la main consolatrice qui les répand. Au milieu des tristes circonstances dans lesquelles se trouve cette malheureuse capitale, accablée de maux sans nombre qui la dévorent, les dignes religieuses qui, avec tant de dévouement, se sont portées au secours des malades, seront pour elle du plus grand soulagement. Ce sacrifice volontaire est le plus bel éloge que l'on puisse donner à leurs éminentes vertus.

Reconnaissante de la bonté et de la générosité de la nation française, la commission municipale se fait un plaisir de lui en rendre les plus vives actions de grâces, de même que de vous témoigner, Monsieur, la grande considération que lui méritent les professeurs de médecine, et les deux religieuses qui se trouvent au milieu de nous. Soyez pleinement convaincu que tous les membres de la commission municipale s'empresseront de leur procurer les secours nécessaires pour rendre leur position plus supportable et moins incommode. D'après ces motifs, la commission vous renouvelle, Monsieur, les expressions de gratitude et de la plus sincère reconnaissance pour le vif intérêt que vous avez pris, et pour la part que vous avez eue à contribuer à une si louable entreprise.

Dieu conserve V. S. pendant longues années.

Barcelone, le 22 octobre 1821.

Signé *Joseph Mariano de Cabanes*; premier alcade, président; et *François Soubirach*, autorisé pour secrétaire

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET NÉGOCIANS.

Lyon, le 3 novembre 1821.

L'agent directeur de la Compagnie du Phénix, soussigné, déclare que l'article inséré dans cette Feuille, à la date du 30 octobre dernier, a été rédigé et approuvé par les deux administrations dont il annonce la prochaine association sous le titre de *Compagnie Royale et du Phénix*.

Cet article a été adressé, dans chaque département, pour être publié de concert par les agens des deux compagnies, ou seulement par l'un d'eux au refus de l'autre.

Il a pour but de démontrer l'absurdité des bruits répandus par la malveillance ou par l'intérêt particulier de quelques agens.

On concevra difficilement alors pourquoi MM. Bontoux et comp^e, agens de la Compagnie Royale ont d'abord refusé de publier de concert avec moi, l'article en question, et par quels motifs ils cherchent dans un avis, inséré avant-hier dans cette feuille, à présenter, comme encore incertaine, une réunion décidée à l'unanimité par les actionnaires des deux Compagnies, et qui n'attend plus que l'Ordonnance royale pour être effectuée.

Signé GUYNEMER.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Montpellier: M. le lieutenant-général baron d'Armagnac, et M. le baron Creuzé de Lesser, préfet du département, sont allés visiter le littoral. Ils se sont convaincus que la surveillance la plus exacte y est exercée par le cordon, et que les inquiétudes qu'on a pu avoir, devaient faire place à une confiance entière.

— On écrit de Catalogne que presque toute la population de Tortose a péri.

— Voici quelques renseignemens sur le vieillard de Challex, dont plusieurs journaux ont parlé:

Le père Tissot, dit *Courrier*, est âgé de cent quatorze ans; il prétend avoir prescrit contre la mort; effectivement il n'a aucune infirmité; même vigueur, même activité, même mémoire, en un mot mêmes facultés qu'il y a quatre-vingt-dix ans. Il est l'arbitre de tous les différens qui s'élèvent entre particuliers dans son village: dès qu'il a dit: Il y a cent ans au moins que j'ai vu ces choses dans cet état, la contestation est terminée. Il a l'amour-

propre de ne vouloir frayer qu'avec les jeunes gens, c'est avec eux qu'il va le dimanche se délasser de ses pénibles travaux de la semaine, en partageant leurs jeux, leur gaieté, et noyant dans le vin le soucis du ménage. Le sien n'est pas nombreux, il n'avait qu'un fils qui est mort dernièrement à l'âge de 70 ans; il n'en parle que les larmes aux yeux, se plaignant de n'avoir jamais pu élever un enfant.

Cet homme, doué d'une force extraordinaire, a mené une vie pénible et agitée: on ne dirait pas cependant, à le voir marcher, conduire sa charrue, faire de longs voyages, qu'il est dans un âge aussi avancé. Sa nourriture est grossière; il couche par terre, sur un peu de paille, à côté d'un tonneau qu'il appelle la fontaine de la vie. Désiré et envié de tout le monde, il se prête volontiers à partager un diner qu'il égale toujours par de vieilles anecdotes facétieuses, racontées dans un style qui fait foi de l'ancienneté du patriarche de Challex.

— La gazette de Gènes nous donne un bon exemple de laconisme: on trouve dans les nouvelles étrangères, rapportées dans son journal du 24 octobre, sous la rubrique d'Odessa: Rien de nouveau en politique. Sous celle de Constantinople: tranquillité, ignorance des choses politiques; grand arrivage de comestibles de l'Egypte. Sous celle de Barcelone: nouvelles toujours mauvaises, mortalité de 200 personnes par jour, pluie battante, accord pour une émigration générale sur les hauteurs environnantes.

On écrit de Lisbonne: le général Lecor, commandant en chef nos forces dans la province de Montevideo, était chargé de la part de notre gouvernement de répondre à la demande faite par le congrès de cette province, de la faire incorporer à la monarchie portugaise, que S. M. avait d'accéder à cette demande, voulait que l'objet en fût encore librement et solennellement discuté par le congrès; qu'en cas de confirmation de la première demande, le général avait ordre de prendre possession de la province et de continuer à la gouverner sous l'autorité des lois et de la constitution; dans le cas contraire, il devait sur-le-champ faire évacuer le pays par ses troupes et se retirer dans l'intérieur des frontières Brasiéliennes, sans pour cela cesser ses relations amicales avec la province de Montevideo. Le congrès assemblé a déclaré persister dans sa première demande, et l'incorporation a eu lieu.

L'Espagne, embarrassée de la guerre d'outre-mer, en proie à des troubles intérieurs et au fléau de la peste, sans finances et sans troupes pourra difficilement s'opposer à cette prise de possession qui lui paraîtra sans doute illégale.

PARIS, 1 novembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Madame, les princes et S. A. R. madame la duchesse de Berri l'ont entendue dans la chapelle du Château; l'ambassadeur de Naples y assistait. Un grand nombre de personnes qui étaient sur la terrasse des Tuileries ont salué par les plus vives acclamations les princes et princesses à leur passage, en se rendant à la chapelle et à leur retour.

Une messe en musique, de la composition de Chérubini, a été exécutée.

S. M. a travaillé à onze heures avec M. le président du conseil des ministres.

A midi, les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le maréchal major-général de service.

Le Roi n'est pas sorti pour sa promenade accoutumée.

Les enfans de France sont venus chez le Roi.

L'office des morts a été célébré à cinq heures dans les appartemens du Roi. A la même heure les offices ont eu lieu à la chapelle du château; les princes et princesses y ont assisté.

— Le lieutenant-général comte Bertrand a fait une visite à tous les ministres du Roi.

— Par lettres-patentes, en date du 21 de ce mois, le Roi a érigé en majorat, au titre de *baron*, en faveur de M. le comte Simonon, ministre de l'intérieur, deux inscriptions sur le grand-livre de la valeur de 10,000 francs de rentes.

Par d'autres lettres-patentes, en date du 24 du même mois, S. M. a également érigé en majorat, au titre de *comte*, 20,000 fr. de rentes en faveur de M. de Serre, gardes-des-sceaux et ministre de la justice, lesdits 20,000 fr. de revenu appartenant à S. Exc. comme provenant d'un capital qui lui a été accordé par le Roi; par les mêmes lettres-patentes; le titre de *comte* a été conféré à S. Exc.

— Par ordonnance du 27 de ce mois, S. M. a nommé grand-aumônier de France, M. Gustave-Maximilien-Just, prince de Croy, évêque de Strasbourg.

— La commission à laquelle le Roi a ordonné de soumettre l'examen,

1.^o Des rapports relatifs à l'exploration de la Mana dans la Guyane française;

2.^o D'un plan d'établissement, sur cette rivière, de familles de laboureurs de France;

3.^o De toutes les questions qui paraîtraient se rattacher à la question dont il s'agit;

Est composée ainsi qu'il suit:

M. Lainé, ministre secrétaire-d'état;

M. le marquis de Barbé-Marbois, pair de France, premier président de la cour des comptes;

M. le marquis de Clermont-Tonnerre, pair de France;

M. Froc de la Boulaye, conseiller-d'état, membre de la chambre des députés;
 M. Duvergier de Hauranne, membre de la chambre des députés;
 M. Delessert, membre de la chambre des députés;
 M. Dussumier-Fombrune, membre de la chambre des députés;
 M. Jacques Lefebvre, négociant;
 M. Nicolle, secrétaire.

Sa Majesté a approuvé que M. le commissaire en chef à l'exploitation de la Mana, qui a été chargé, depuis son retour, de rédiger le plan de la colonisation, fût désigné à la commission pour être entendu par elle, toutes les fois qu'elle le jugera convenable.

— Les réunions des Députés de la partie gauche de droite et du centre, continuent d'avoir lieu à la Chaussée d'Antin, au faubourg St-Germain, et chez les fonctionnaires publics de la plus haute distinction. Les séances qui vont avoir lieu présenteront, à ce que l'on assure, beaucoup d'intérêt. On s'occupe dans ces réunions des candidats qui seront présentés pour le renouvellement des bureaux.

— Avant hier, en sortant du théâtre de la Porte Saint-Martin, où ils avaient eu une altercation assez vive, deux jeunes-gens sont allés se battre rue de Bondy, à la lueur d'un reverbère. Le plus jeune des deux a reçu un coup d'épée dont il est mort à l'instant même. Il est fils d'un général et appartient à une famille respectable. Son adversaire est, dit-on, officier de la garde royale.

— La fièvre jaune s'étant déclarée à Baltimore, le ministre de l'intérieur a décidé que les provenances de cette ville seraient soumises à des quarantaines de quinze et trente jours, selon les circonstances survenues durant la traversée, et celles de tout autre port des Etats-Unis, à huit jours d'observation.

EXTERIEUR.

ROYAUME DES PAYS-BAS. — BRUXELLES, 29 octobre.

S. M. le roi d'Angleterre a dû arriver aujourd'hui à Cologne, et par conséquent, il est attendu ici vers le milieu de cette semaine.

— Le sieur Leman, traducteur du *Flambeau*, condamné à une année d'emprisonnement par la cour d'assises du Brabant méridional, s'est, dit-on, pourvu en grâce auprès du roi. La position de ce traducteur nous paraît si différente de celle des rédacteurs de journaux poursuivis, que nous aimons à espérer que notre monarque, aussi juste qu'éclairé, aura égard à ce cas particulier.

SUISSE.

Plusieurs gouvernements cantonaux ont reçu de nouveaux rapports sur le sort des colons suisses au Brésil. Il en résulte que tout l'établissement qui avait été créé à grands frais par les soins du ministre, comte de Palmella, est maintenant à peu près dissous, et que ceux des colons qui avaient encore des moyens pécuniaires en ont profité, soit pour se rendre à Rio-Janeiro, soit pour quitter le Brésil. Depuis le départ du roi pour le Portugal, et au milieu de la confusion qui règne dans le gouvernement, aucun secours ne peut plus être fourni aux malheureux colons qui se dispersent successivement. Il paraît que ces tristes nouvelles mettront fin à tous projets ultérieurs d'émigration pour le Nouveau-Monde.

ITALIE. NAPLES, 19 octobre.

S. M., dont la santé est presque rétablie, a présidé son conseil de la guerre.

— Un décret royal du 9 de ce mois fixe un nouveau tarif pour le salaire des intendans et sous intendans des provinces en-deçà du Phare. Celui des intendans de première classe est fixé à 3500 ducats par an, et celui des sous-intendans à 1100.

— S. M., en reconnaissance des services rendus par D. Giampietro, qui a péri martyr de ses principes et de son attachement à la personne de son souverain, a décidé que sa veuve jouirait de la pension de droit de son mari, que ses filles recevraient chacune une pension annuelle de 300 ducats, et qu'un salaire de pareille somme serait assigné à chacun des fils jusqu'à l'âge de 25 ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient convenablement placés au service de l'état.

Rentes consolidées.

Jouissance du 1.^{er} juillet 1821 pour chaque cinq ducats de rentes. 78.

PALERME, 14 octobre.

Les exilés de l'île d'Ustica, qui sont en grand nombre, ainsi qu'un petit nombre de pêcheurs qui habitent ce rocher, avaient essayé de se soulever sous prétexte de l'illégalité d'un nouvel impôt. Mais une frégate qui vint fort à propos mouiller dans le port de cette île, donna secours à la garnison, et fit évanouir les projets de ces malheureux.

ILES-IONIENNES. — CORFOU, 8 octobre.

— Il est certain que les Grecs ont trouvé dans la forteresse de Monembasia, un matériel de guerre immense, qui sera pour eux du plus grand secours dans les circonstances présentes. La garnison ottomane a obtenu une capitulation honorable, qui, quoique en disent certains journaux, a été exécutée à la lettre. Les bruits qu'on avait répandus du massacre d'une portion des prisonniers et de l'abandon du reste, dans une île déserte, sont dénués de toute espèce

de fondement, et doivent être classés dans les mille et une calomnies, que les ennemis de la cause des Grecs répandent, et que des hommes prévenus répètent avec une complicité qui fait peu d'honneur à leur caractère.

La capitulation de Monembasia avait laissé aux Turcs qui défendaient la place, le choix de se rendre en Égypte, ou de rester dans le pays et de vivre sous la protection des lois grecques; ils ont préféré ce dernier parti, et ne s'en sont point repentis.

Les Grecs ont trouvé dans la place, outre les munitions de guerre très-considérables, dix mille fusils en bon état et trois pièces d'artillerie, dont trente de campagne, montées sur des affûts légers et pourvues de tout l'attirail nécessaire.

PORTUGAL. — LISBONNE, 14 octobre.

On a célébré hier, par des réjouissances publiques, l'anniversaire de la naissance du prince royal don Pedro de Alcantara.

La commission de salubrité publique a rendu un décret par lequel il est défendu d'admettre dans aucun des ports du Portugal des navires, personnes ou effets, venant des ports de Ste-Marie, Cadix, Puerto, Reab, Rota, ou de quelques autres havres de la baie de Cadix. Les embarcations, personnes ou effets venant des autres ports d'Espagne, situés depuis Gibraltar jusqu'à Ayamonte, seront seuls admis dans le port de Lisbonne, où ils passeront une quarantaine de 30 jours, pourvu toutefois que leurs papiers soient visés par le consul portugais du lieu d'où ils sont partis. Il sera établi un cordon sanitaire sur la rive droite de la Guadiana, pour préserver de la maladie contagieuse notre province des Algarves.

La junte de commerce, d'agriculture, de fabrique et de navigation, a fait publier, conformément aux ordres du gouvernement, que toutes les personnes qui auraient été pillées sur mer par les corsaires avec pavillon d'Artigas, aient à se présenter devant cette même junte avec des certificats justifiant de leurs pertes, afin que le gouvernement puisse en réclamer la restitution; car il est de notoriété publique que ces corsaires s'arment dans les Etats-Unis d'Amérique. Les équipages se composent d'Anglo-Américains, qui conduisent leurs prises dans les ports de cette nation, où elles sont vendues publiquement.

— Il est certain que la province de Montevideo a demandé de faire partie intégrante du royaume du Brésil; reste à savoir maintenant si notre congrès en décrètera l'incorporation, et de quel côté l'Espagne verra cette nouvelle perte.

— Dans une des dernières séances des cortès, on donna d'après l'ordre du roi, lecture d'une lettre du prince royal à son auguste père, en date du 17 juillet dernier. Voici en substance ce qu'elle porte :

— La plus grande tranquillité règne dans le Brésil; les dépenses publiques s'élèvent cette année à 20 millions de Cruzades (50 millions de francs) et les recettes n'en ont produit que 14. On ne sait comment couvrir ce déficit, attendu que les autres provinces ne veulent contribuer en rien aux dépenses de celles qui concernent le Brésil. Il était dû 26 mois de solde à la troupe, on avait armé en guerre quelques navires légers. Dans la province de St-Paul, le peuple avait nommé une junte à laquelle il avait donné les mêmes pouvoirs que ceux d'un gouverneur. Le prince royal dit qu'il a fait tout son possible pour relever le bien être de la nation; que ses efforts n'auraient pas été infructueux, si tous marchaient vers le même but. Il prie son auguste père de faire donner connaissance de cette lettre aux cortès, afin qu'instruits de son contenu, le congrès prenne les mesures que réclame impérieusement l'état actuel du Brésil. S. A. R. finit par dire qu'elle a bien le titre de prince-régent, mais qu'en effet son commandement se réduit à être le même que celui du capitaine-général de province, parce qu'à l'exception du Brésil, toutes les autres provinces se gouvernent comme elles l'entendent. Après la lecture de cette lettre, le député Vas-Concelos, a fait sentir la nécessité de terminer promptement l'armement et l'équipement de deux frégates neuves de 50 canons et la construction de deux autres de pareille force; cette proposition a été renvoyée à la commission de marine pour faire son rapport dans une des plus prochaines séances.

ESPAGNE. MADRID, le 22 octobre. (Correspondance particulière.)

Dans les cercles, à la promenade, enfin partout où il y a trois personnes rassemblées, on ne s'entretient que de la fièvre jaune, et guère de politique; chacun s'accorde à louer les mesures de précaution adoptées par le gouvernement. Sur le rapport de la junte suprême de santé, il vient d'être ordonné aux médecins de cette capitale, de donner journellement un état des malades confiés à leurs soins et du genre de maladie dont ils sont atteints, afin de parvenir à découvrir de suite s'il existe au milieu de nous quelques germes de contagion. Le ministre de l'intérieur vient de faire établir à la poste de Carmona en Andalousie, des appareils pour la purification des lettres et paquets venant de Malaga, Cadix et Séville; il est même interdit aux habitans de ces villes de voyager en poste, et les individus qui seraient envoyés en mission pour un service public, seront tenus de déposer à ce bureau leurs dépêches, ou d'autres personnes se chargeront de les porter à leur destination. Nous venons d'être informés que la contagion avait pris un caractère grave à Malaga, qu'elle s'était manifestée dans le petit bourg d'Aguilas, province de Murcie. La junte suprême de santé de Séville, annonce au gouvernement, en date du 13 de ce mois, qu'elle s'était fait sentir dans le faubourg de cette ville appelé Triana; de son côté le ministre de la

guerre a ordonné à tous les chefs de corps de faire partager à leur troupe le service pénible que font, sous le double rapport de l'état sanitaire et de la contrebande, les préposés de l'administration des douanes. Celui des finances vient de faire partir pour la Catalogne un secours de 200,000 réaux (50,000 francs), de 100,000 pour Mequinenza et de 50,000 pour Malaga. Après ces détails, voici ce qui peut mériter votre attention. Une lettre de l'alcalde d'Obejo, insérée dans le journal de Cordoue annonce que le capitaine Abad avait enfin atteint Zaldivar, et qu'il lui avait fait trancher la tête afin de remplir la commission dont il avait été chargé. Le curé de Roa, nommé Quintana, un des officiers de Mérino qui fut fait prisonnier dans le mois d'août dernier, a été condamné à mort et exécuté à Arunda.

CADIX, 16 octobre. (Correspondance particulière.)

Le capitaine Abad qui poursuit sans relâche la bande de Zaldivar, écrit de Merhenza, qu'il venait d'avoir une rencontre avec elle; suivant son rapport, elle aurait eu huit hommes tués, six prisonniers, et il se serait emparé de treize chevaux et de quinze armes à feu; il recommande à la bienveillance du gouvernement plusieurs gardes nationaux qui lui ont rendu de grands services dans son expédition.

Tous nos environs sont plus ou moins infestés de la maladie contagieuse; cependant nos autorités prenaient depuis très-long-temps des mesures de précaution; depuis le onze au quinze de ce mois, il n'y a eu que vingt-cinq personnes enterrées dans cette ville. Au fort Sainte-Marie, du neuf au douze de ce mois, il est mort cinquante personnes, et il existait ce jour deux cent vingt-deux malades. Du sept au treize courant, à Xérez, il était mort seize personnes et il restait dix-sept malades. — Du neuf au treize de ce mois, douze individus avaient succombé à Lebrixa, et il y avait encore trente-trois malades.

DES BORDS DE LA BIDASSOA, le 26 octobre.

La maladie contagieuse a cessé à Mequinenza; mais c'est faute de victimes. Nous avons eu hier des nouvelles de Tortose, contenant des détails affligeans et des récapitulations de morts et de malades qui font frémir. A l'époque du 26 septembre, 7,000 personnes avaient succombé; il en mourait encore journellement de 60 à 70, le 10 de ce mois le nombre des morts était de 71.

Nous avons des nouvelles de Saragosse du 20, l'autorité avait fait brûler sur la place saint-Lazare deux gros ballots de marchandises, dont on n'avait pu parvenir à connaître le lieu d'où ils avaient été expédiés. Malgré la maladie qui ravage une province voisine, les courses de taureaux annoncées pour les treize et quinze du courant avaient eu lieu; il paraît que le peuple y prenait goût, car on se disposait à en faire une autre le vingt-un. Dans le programme de la fête, après le nom du chef politique, qui doit la présider, viennent ceux des taureaux et des vaches destinés à être immolés par les gladiateurs aragonais.

SCIENCES ET ARTS. — PHYSIQUE.

Théorie nouvelle sur le magnétisme et l'électricité, par M. AMPERE.

Tandis que le vulgaire des observateurs est porté à supposer autant de substances que de propriétés diverses, les vrais interprètes de la nature cherchent à ramener à un très-petit nombre de causes les phénomènes de l'univers.

Parmi ces derniers, est notre illustre M. Ampere, de l'institut de France, et professeur à l'école polytechnique. Il vient de prouver que le fluide magnétique et celui de l'électricité étaient identiques; et cette vérité, il l'a établie sur une série d'expériences qui ont été faites à Paris, sous les yeux de plusieurs membres de l'académie des sciences, et répétées, le 27 octobre dernier, à Lyon, au palais St-Pierre, en présence d'une nombreuse assemblée de savans et d'amateurs.

Il s'était occupé de cette importante recherche du moment qu'il avait eu connaissance de la découverte de M. Oersted, sur le changement de direction imprimé à une aiguille aimantée par un courant voltaïque. S'emparant d'un fait que le physicien danois avait pour ainsi-dire abandonné, M. Ampere y a joint ceux qui suivent :

1.° L'angle de déviation de l'aiguille aimantée serait droit sans l'action magnétique du globe terrestre.

2.° C'est constamment à gauche du courant voltaïque que se dirige le pôle austral de l'aiguille.

3.° L'aimant est attiré en masse quand on le met dans la direction où il tend, par l'effet du courant voltaïque; il est repoussé quand il est dans une direction contraire.

4.° On doit considérer la pèle comme un fil conducteur, en ayant toutes fois égard au sens du courant dans cette même pèle.

Les faits qui suivent appartiennent entièrement à M. Ampere, et ils sont plus concluans que les premiers en faveur de sa théorie.

1.° Semblables aux courans magnétiques, les courans voltaïques s'attirent et se repoussent, selon qu'ils sont dirigés dans le même sens, ou en sens contraire.

2.° On observe la direction d'un fil conducteur par un autre.

3.° Un courant circulaire voltaïque, abandonné à la seule action du magnétisme terrestre, prend une direction semblable à celle que lui aurait inspirée un courant existant au-dessous, et allant de l'est à l'ouest.

4.° Ce même courant circulaire devient perpendiculaire à l'ai-

guille d'inclinaison, (ce fait n'a pu qu'être annoncé, l'auteur ayant manqué d'un appareil convenable pour le démontrer.)

5.° Les courans agissent dans le sens des trois projections réunies des positions infiniment petites, dont on peut supposer que les fluides en mouvement sont composés. De là une formule mathématique qui a fait connaître la mesure précise, d'une force, nouvellement découverte.

Une troisième série de faits, est le résultat de nouvelles expériences et de nouveaux calculs; ces faits sont encore plus importants que ceux qu'il précèdent; les voici :

1.° Deux aimans agissent l'un sur l'autre au moyen des courans électriques circulaires et de l'action du globe terrestre sur un aimant, (on admet dans le globe terrestre un courant de l'est à l'ouest.)

2.° Un courant voltaïque peut être remplacé dans toutes les expériences par un aimant; résultat que confirment un grand nombre d'expériences diverses.

3.° Un aimant longitudinal peut être remplacé par un tube de verre, autour duquel tourne un courant voltaïque en hélice, et dans l'intérieur duquel pénètre le fil pour détruire l'effet longitudinal de cet hélice.

4.° Un conducteur en spirale produit d'une manière frappante tous les phénomènes des pôles d'un aimant.

On peut conclure de ces expériences, que les aimans doivent toutes leurs propriétés à une réunion de courans circulaires électriques qui les constitue, et que l'action directrice du globe terrestre est due à des courans semblables, allant sur la terre, de l'est à l'ouest, en sens contraire à son mouvement diurne.

C'est en produisant ainsi tous les phénomènes de l'aimant par une réunion de courans voltaïques, que M. Ampere a établi la vérité de sa théorie. Elle se trouve, d'ailleurs, confirmée par M. Arago, de l'académie des sciences qui, à la faveur d'un courant voltaïque, a imprimé la partie magnétique à des barreaux de fer et à des barreaux d'acier.

Les expériences aussi nombreuses qu'intéressantes dont nous venons d'exposer les résultats, eussent produit un plus grand effet, si le courant voltaïque n'avait pas été beaucoup trop faible, pour opérer nettement, avec force et rapidité les attractions et les répulsions magnétiques annoncées. On peut attribuer la faiblesse de cet agent, à la manière dont le pôle était construit. En effet, l'eau acidulée recouvrait le point où le cuivre est soudé au zinc, et où s'exerce par conséquent l'action électro-motrice; il résultait de là que le courant électrique communiquait avec le liquide conducteur, au point même où il prenait naissance, et qu'il n'arrivait que très-affaibli dans les plaques métalliques et dans le fil conjonctif.

Malgré ce contre-tems, les amateurs des sciences que M. Ampere a rendu témoins de sa découverte, n'en sont pas moins convaincus que ce savant du premier ordre, a reculé les bornes de l'une des plus belles parties de la physique.

GROGNIER.



ERRATA.

Il s'est glissé quelques fautes de typographie dans l'article de notre journal d'hier en réponse à celui de MM. les légistes; mais nous pensons qu'il a été facile à nos lecteurs de les rectifier. Nous ne relèverons que les suivantes :

Troisième alinea... au lieu de tous les avoués du barreau, que tous les plus... lisez : par tous les avocats du barreau, que, les plus distingués, etc.

Même alinea : au lieu de, on sait et cela je le vois...; lisez : on sait et cela se voit journellement, etc.

Et sixième alinea : au lieu de, ou vouloir enlever... lisez : or vouloir, etc.

AVIS.

La famille COURTIN, attachée à la musique de S. M. le roi de Portugal, se rendant à Paris, donnera, vendredi prochain, 9 du courant, un concert vocal et instrumental, dans la salle du tirage de la loterie. L'affiche du jour fera connaître le programme du Concert. Le local sera bien éclairé et bien chauffé. Les personnes qui désireront prendre des billets d'avance, pourront s'adresser chez MM. Arnaud, luthier, place de la Fromagerie; Cartoux, marchand de musique, rue St-Côme, n.° 4; Roussel, marchand de musique, rue Lafont; au café Casati, rue Bât-d'Argent, et au café d'Apollon, place de la Comédie. Le prix de chaque billet est de 3 francs; on fera une remise à ceux qui en prendront plusieurs.

— On désire trouver une fille d'un âge mur, et sachant faire la cuisine, pour être auprès d'un malade. Il est nécessaire qu'elle donne de bons renseignements. S'adresser chez M. Rey, rue des Maronniers, n.° 6, au premier étage.

— Représentation du célèbre Munito, place des Cordeliers n.° 5. Ce chien vraiment extraordinaire, fera plusieurs tours de cartes; jouera aux dominos.

SPECTACLES du 4 novembre.

GRAND-THEATRE Le Petit Chaperon Rouge. — La Fille Soldat.

THEATRE DES CELESTINS. — Marie Stuart. — Les Bonnes d'Enfans. — l'Hospitalité militaire.

ÉLYSÉE LYONNAIS. — Grande Fête et brillante illumination. — Bonne Musique militaire. — Grands Exercices de corde de jour et de nuit par la famille LONGUEMARE. — Une Pantomime Arlequinade par les enfans Longuemare. — Promenades aériennes. — Représentation au Théâtre pittoresque. Passage du Mont St-Bernard. — Théâtre des Pappi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante. — Grand feu d'Artifice.